Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 83 (2011)

Heft: 3: Dossier spécial

Artikel: Chronique vagabonde : bressaucourt : quand une coopérative prend de l'altitude

Autor: Cuttat, Jacques

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-177809

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE VAGABONDE

Bressaucourt: quand une coopérative prend de l'altitude

«Das ist ein wunderschöner Platz» furent les premiers mots de ce pilote alémanique, descendant de son zinc et foulant le tarmac du tout nouvel aérodrome de Bressaucourt. Ce pilote enthousiaste transmettait ainsi ses impressions au chef de place chargé de l'accueil des appareils et de leur équipage.

Depuis le mois de juillet, le canton du Jura compte un nouvel aérodrome sur son territoire; cet équipement a été construit et est géré par la Société Coopérative Aérodrome du Jura (SCAJ). Son président, M. Jean-Jacques Perret, en est une des chevilles ouvrières depuis le début. Il nous accueille en début d'après-midi, à la fois satisfait du travail accompli et fatigué des efforts nécessaires pour arriver à ce résultat. Depuis la fondation de la SCAJ, en 1996, il en assure la présidence; aidé par les autres membres du conseil d'administration, il a tout assumé des tâches parfois ardues du montage du projet, du suivi du chantier et de la mise en exploitation de l'aérodrome.

Une équipe de bénévoles très engagés et des opposants déterminés

M. Perret est ce que l'on peut appeler un retraité actif. La fonction de président et de chef de place intérimaire (chef de place est le titre donné au patron de l'aérodrome), en attendant l'engagement d'un professionnel salarié, lui prend la totalité de son temps. Il faut dire que M. Perret est un aviateur passionné, il détient sa licence de pilote depuis les années 50, et c'est pour cette raison qu'il consacre la totalité de son temps libre de retraité à ce projet.

De l'avis général des pilotes, l'ancienne piste sur herbe située dans le village voisin de Courtedoux n'est plus adaptée à une aviation professionnelle et de loisirs moderne; la recherche d'un nouveau site démarre alors. Dans les douces collines de l'Ajoie, plusieurs lieux sont envisagés; après examen attentif des conditions de chacun d'eux (orientation, vents dominants, dégagement en bout de piste, mais aussi soutien des autorités communales et des populations locales…), il ressort que la commune de Bressaucourt est celle qui offre les meilleures conditions.

Malgré le soutien d'une majorité de la population communale, qui l'a confirmé par un vote, la SCAJ a dû faire face aux oppositions et aux recours, jusqu'au Tribunal Administratif Fédéral (TAF), d'organisations actives dans la défense de la nature ou opposées aux modes de transport motorisés. Ce passionné de l'aviation avoue ne pas toujours avoir compris les motifs de ces oppositions; ces combats l'ont assurément marqué. Mais grâce au jugement positif du TAF, le chantier a pu démarrer, redonnant à l'homme d'action la motivation pour poursuivre.

La coopérative est une garantie pour l'avenir

Pourquoi avoir choisi la structure coopérative pour monter une telle opération et en assurer l'exploitation? La réponse est simple. Dans l'hypothèse d'une SA, il se pourrait que quelques actionnaires prennent le contrôle de la société; circonstance aggravante: il se pourrait même que cette poignée d'actionnaires ne soit pas constituée de passionnés de l'aviation. Autant dire une catastrophe. Pour cette raison, la société coopérative, qui donne une voix à chaque sociétaire indépendamment du nombre de parts sociales détenues, assure aux pilotes amateurs le contrôle de la société à long terme.

Une autre caractéristique mérite d'être signalée à propos de la SCAJ: bien que n'étant pas à but non lucratif, cette coopérative a fait figurer dans ses statuts le fait qu'elle ne verse pas d'intérêts sur les parts sociales. Pour quelle raison? Le président explique: «Ce n'est pas l'esprit de notre entreprise; si nous réalisons des bénéfices, ceux-ci doivent servir à améliorer encore notre installation ou à réduire les taxes d'atterrissage dont doivent s'acquitter les pilotes qui utilisent notre aérodrome. L'esprit de la SCAJ n'est pas d'offrir des intérêts financiers à ses membres mais de mettre à la disposition des pilotes une installation aussi efficace que possible et aux meilleurs tarifs.»

D'autres projets dans les tiroirs

La SCAJ affiche d'autres ambitions: l'aérodrome, dont elle a assumé seule la réalisation, est reconnu d'intérêt public; pour être à la hauteur de cette reconnaissance, la coopérative a dans ses tiroirs des projets de développement touristique et économique. L'aérodrome, situé à quelques centaines de mètres de l'autoroute A16, actuellement en construction et partiellement en fonction, permettra d'accueillir aussi bien les hommes d'affaires que les visiteurs à la découverte de cette région jurassienne. Une synergie pourrait être mise en place avec le site des traces de dinosaures, mis au jour dans le cadre de la construction de l'A16; ce site d'importance mondiale pourrait devenir à terme un haut lieu de visites et d'excursions.

Jacques Cuttat